

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil
à la Mairie de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël ILTIS, Léa ANSTAETT, Sabine BILLMANN, Marc JUNCKER, Muriel MOTZ, Joël GIROLT, Stéphanie MERCK, Jean-Marc MULLER, Christine TREGER, Marc WENGER

Absents excusés :

Henri BREITENBUCHER, excusé
Michèle BESSOT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Michel DERRENDINGER, excusé

Secrétaire de séance : Stéphanie MERCK

Date de convocation : 15 novembre 2019

&&&&&&

1° COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2° COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

Le maire rappelle les différents rendez-vous qui ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal, 7 septembre : Accueil Rémi Louvencourt, Conseiller Climat Air Energie Partagé – travail sur Eclairage public, 19 septembre : Signature Plan Départemental Habitat à Matzenheim, 1^{er} octobre : Présentation Etude Programme Maison Heimlich à la Communauté Communes Pays Wissembourg avec Sylvie Heiby, 11 octobre : Enterrement Mathilde Laeuffer, 12 octobre : Enterrement Marguerite Ruby, 15 octobre : RdV Prysmald – rénovation éclairage public, 16 octobre : Orange – signature convention tripartite pour le pylône de téléphonie mobile, 18 octobre : Assemblée Générale Amicale des Maires ex-canton de Soultz sous Forêts, 19 octobre : Inauguration Expo arboricole à la Salle des fêtes, 21 octobre : Enregistrement du jeu des mille euros à la Salle des fêtes, 22 octobre : Visite du Parlement Européen avec le conseil municipal, 24 octobre : RdV Benjamin Steinmann pour projet de film, 25 octobre : Jury du concours «Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle »-Hôtel du département, 29 octobre : Journée de l'architecture – désignation lauréats – Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle, 29 octobre : Offerta Karlsruhe : journée alsacienne avec BIT et groupe folklorique, 30 octobre : Rdv C Glock – société Procivis pour logements accession dans Bettelstock, 4/5 novembre : Diffusion du jeu des mille euros-Nicolas Stoufflet, 6 novembre : Visite centrale géothermique de Rittershoffen avec Conseil Municipal, 6 novembre : Rénovation Eclairage – visite de Salmbach et Niederlauterbach, 8 novembre : Conseil d'Ecole
RdV F.Bohy, inspecteur de l'EN avec Sabrina Nippert, directrice de l'école, 13 novembre : Pollution lumineuse : lancement d'un programme Palatinat/Alsace du Nord

à la Maison de la Biosphère à Fischbach bei Dahn, 15 novembre : Bettelstock : réunion de travail avec Lephil et Ecoscop, 16 novembre : AG Maison Ungerer, 19/21 novembre : Congrès des Maires de France – Paris Porte de Versailles.

3° CDG 67 : RECONDUCTION CONVENTION PREVOYANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque prévoyance couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1er janvier 2020, décide de reconduire sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : Le montant unitaire de participation par agent sera de 9.00 € mensuel. La participation forfaitaire sera modulée selon les revenus comme suit : TBI + NBI + RI ; Le conseil municipal choisit de retenir l'assiette renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire ; prend acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation prévoyance demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année. Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin ; autorise le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

4° ONF : APPROBATION ETAT DE COUPE COMPLEMENTAIRE

Le Maire explique que suite aux sécheresses successives, les hêtres dépérissent. L'ONF propose un programme de coupe complémentaire. Le conseil municipal approuve le programme des travaux complémentaires présentés par l'Office National des Forêts en forêt communal de Hunspach pour l'exercice 2019, délègue le Maire pour signer et approuver par voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal : Dépense : 5 740 € H.T pour les charges d'exploitation et 4 517 € H.T pour les travaux d'infrastructure et sylvicoles, Recette : 18 000 € H.T pour la vente prévisionnelle de bois

5° DGFIP : MOTION CONTRE LA REORGANISATION DES SERVICES

Les maires du Département ont été informés du projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), engagé par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics. Cette réorganisation consiste à réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandats, titres..) et le conseil aux

élus. Les orientations de réorganisation rendues publiques, ont été élaborées sans aucune concertation préalable avec les élus locaux. La DGFIP affiche, dans un même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement des points de contact (Maison de Services au Public) alors que les structures locales ouvertes seront supprimées. Monsieur le maire souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable des finances de la collectivité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, s'oppose à cette réorganisation des services publics en milieu rural ; exprime son inquiétude à l'annonce des fermetures de trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable ; Exprime l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales ; Demande le maintien des trésoreries de proximité et les moyens d'exercer pleinement leurs compétences actuelles ; Réclame l'abandon du processus de restructuration des services de la DGFIP.

6° LOTISSEMENT BETTELSTOCK : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRANCHES CONDITIONNELLES 1 ET 4

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement des études du lotissement. La présence d'une zone humide a été révélée par les études de sols. Un dossier « loi sur l'eau » est nécessaire et sera instruit en parallèle des études d'aménagement. Par ailleurs, la présence de la chouette chevêche sur le site a été révélée par les observations du bureau d'études ECOSCOP. Une demande de « dérogation espèce protégées » et un dossier « loi sur l'eau » au sens de l'article 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 figure en tranches conditionnelles au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement « LEPHIL / M2I / ECOSCOP » signé le 25 avril 2019. Il est proposé d'engager les tranches conditionnelles suivantes : TC 1 « dossier loi sur l'eau » pour un montant de 6662 € HT ; TC 4 « demande de dérogation espèces protégées » pour un montant de 5440 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à engager ces deux tranches conditionnelles TC1 et TC4 et signe à signer les pièces contractuelles y afférant. Une prochaine réunion, avec la commission travaux aura lieu afin de définir le règlement de lotissement.

7° ECLAIRAGE PUBLIC : ETAT D'AVANCEMENT

Le maire rappelle que la commission d'appel d'offres à retenue l'entreprise « Prysmale + Fritz électricité » pour le remplacement de l'éclairage public en LED. Une sortie a eu lieu avec les membres de la commission, à Salmbach et Niederlauterbach pour comparer et déterminer la teinte de la couleur retenue. Un abaissement de la puissance sera programmé sur différentes plages horaires. Une diminution progressive de l'intensité à partir de 21 heures, pour atteindre une intensité de 10% minuit à 05 heures. Une zone de test sera mise en place. La fin des travaux de remplacement est fixée au 20 décembre 2019.

8° APPROBATION DU RAPPORT DE LA CCPW

Le Maire présente le rapport d'activités 2018 de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg. Le conseil municipal prend acte du rapport.

9° DROIT DE PLACE DES FORAINS

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de diminuer les tarifs des droits de place de 50% au vu de la faible fréquentation de la kaarwe, à savoir :

	2019	2020
- ERBS Confiserie	30.00 €	15.00 €
- JAEGER Confiserie	30.00 €	15.00 €
- JAEGER Manège	40.00 €	20.00 €
- STOLL Tir	30.00 €	15.00 €
- STEMMELLEN Manège	80.00 €	40.00 €
- ROYER Tony MONTE CARLO	40.00 €	20.00 €

10° MAISON HEIMLICH

Le maire rappelle que la maison Heimlich a fait l'objet d'un appel à idées, lancé par le Conseil Départemental, dans le cadre du projet de « la Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle ». Plusieurs prix ont été décernés aux candidats ayant travaillé sur des projets à Matzenheim, Siewiller, Blaesheim et Hunspach. Le 1^{er} prix est revenu à Marc Klein avec son projet sur la maison Heimlich. Les projets des lauréats seront exposés lors de la soirée des vœux le 10 janvier 2020. Le maire précise que pour la concrétisation du projet, la commune en est à la phase de recherche de financements.

11° SMICTOM : DEFI COMMUNE ZERO DECHET

Le maire informe le conseil municipal de l'appel à candidature du SMICTOM, nouveau dispositif pour devenir commune pilote zéro déchet. La commune de Hunspach étant déjà engagée dans une dynamique de réduction des déchets, le maire propose de poursuivre les efforts et de candidater à l'opération.

12° GEOTHERMIE : COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Le maire rappelle l'invitation de la société ES Géothermie à l'ensemble du conseil municipal pour visiter la centrale de géothermie de Rittershoffen le 6 novembre 2019. ES projette d'implanter de nouvelles centrales de géothermie sur notre territoire voire développer une nouvelle filière d'extraction française de lithium. Après concertation avec les présidents de communauté de communes, les maires et les propriétaires fonciers, ES a déposé 3 dossiers d'autorisation d'ouverture de travaux miniers, Hoffen, Hunspach et Schafbusch/Steinseltz. Les études de faisabilité sont en cours, pour une éventuelle réalisation dans les prochaines années.

13° DIVERS

- **DIA** : vente maison située 10 rue des moutons
- Recensement des conseillers présents lors du repas de Noël, soirée des vœux et repas du 3^{ème} âge.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
ILTIS Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	
BESSOT Michèle	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Bertrand WAHL
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
BREITENBUCHER Henri	Conseiller Municipal	Excusé
DERRENDINGER Michel	Conseiller Municipal	Excusé
GIROLT Joël	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
TREGER Christine	Conseillère Municipale	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	